

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le 7 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc, Maurens et Pérès

Procurations : Mme Petit (procuration à Mme Pérès) et MM. Grux (procuration à M. Nef), Bourdieu (procuration à M. Agras) et Espiet (procuration à M. Cominotti)

Absents : Mme Kauffmann

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24/03/2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 24 mars 2025 : sans objet.

Approbation unanime.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude NEF, vote le budget primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Propositions nouvelles	2 033 250.11	Dépenses	Propositions nouvelles	2 633 195.33
	Reste à réaliser	0.00		Total	2 633 195.33
	Total	2 033 250.11			
Recettes	Propositions nouvelles	2 033 250.11	Recettes	Propositions nouvelles	2 633 195.33
	Reste à réaliser	0.00		Total	2 633 195.33
	Total	2 033 250.11			

Approbation unanime.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – COMMUNE –

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **335 662.07**
- un excédent reporté de : **1 074 714.93**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 410 377.00**

- un excédent d'investissement de : **111 195.00**
- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**
Soit un excédent de financement de : **111 195.00**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation 31/12/2024 : <i>excédent</i>	1 410 377.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 410 377.00
Résultat d'investissement reporté (001) : <i>excédent</i>	111 195.00

Approbation unanime

4 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025 -

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

M. le Maire rappelle que depuis 2020 le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour 2025, les taux suivants : **Taxe sur le foncier bâti : 69.54 % - Taxe sur le foncier non bâti : 125 % - Taxe d'habitation : 18.50 %**

Approbation unanime

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BASE -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude NEF, vote le budget primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Propositions nouvelles	15 000.00	Dépenses	Propositions nouvelles	52 063.08	
	Reste à réaliser	0.00		Total		
	Total	15 000.00			52 063.08	
Recettes	Propositions nouvelles	15 000.00	Recettes	Propositions nouvelles	52 063.08	
	Reste à réaliser	0.00		Total		
	Total	15 000.00			52 063.08	

Approbation unanime

6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BASE -

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 941.79
- un excédent reporté de :	25 021.29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	36 963.08
- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation 31/12/2024 : <i>excédent</i>	36 963.08
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	36 963.08
Résultat d'investissement reporté (001) : <i>déficit</i>	0.00

Approbation unanime

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT DES MÛRIERS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude NEF, vote le budget primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Propositions nouvelles	410 643.56	Dépenses	Propositions nouvelles	365 460.45
	Reste à réaliser	0.00		Total	365 460.45
	Total	410 643.56			
Recettes	Propositions nouvelles	410 643.56	Recettes	Propositions nouvelles	365 460.45
	Reste à réaliser	0.00		Total	365 460.45
	Total	410 643.56			

Approbation unanime

8- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	173 916.89
- un excédent reporté de :	100.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	173 816.89
- un excédent d'investissement de :	230 100.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	230 100.00

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation 31/12/2024 : <i>déficit</i>	173 816.89
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	173 816.89
Résultat d'investissement reporté (001) : <i>excédent</i>	230 100.00

Approbation unanime

9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - THERMES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude NEF, vote le budget primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Propositions nouvelles	0.00	Dépenses	Propositions nouvelles	130 200.00
	Reste à réaliser	0.00		Total	130 200.00
	Total	0.00			
	Propositions nouvelles	0.00		Propositions nouvelles	130 200.00
	Reste à réaliser	0.00		Total	130 200.00
	Total	0.00			

Approbation unanime

10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – THERMES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	61 124.83
- un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	61 124.83
- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation 31/12/2024 : <i>excédent</i>	61 124.83
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	61 124.83
Résultat d'investissement reporté (001) : <i>déficit</i>	0.00

Approbation unanime

11- TAXIS CREATION AUTORISATION STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté municipal en date du 11 décembre 2002 le nombre d'autorisations de stationnement de taxis admis à être exploités sur le territoire de la commune est fixé à 3.

Or depuis 2002 la population municipale et des environs a fortement augmenté. De plus le vieillissement général de la population du bassin de vie génère des déplacements médicaux ou autres. Ainsi il apparaît utile d'augmenter le nombre d'emplacements autorisés pour les taxis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté modifiant le nombre d'autorisation de stationnement des taxis dans la commune.

Approbation unanime

12 – AMEAGEMENT DE LA SALLE DE SPORTS : PLAN FINANCIER OPERATION

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée l'avancée du projet d'aménagement de la salle de sports.

Le maître d'œuvre A3+ présente un projet pour l'opération d'aménagement de la salle de sports/polyvalente dont l'enveloppe est estimée à **1 617 551.50 € HT**, soit 1 941 061.80 € TTC dont 1 467 551.50 € HT de travaux et 150 000 € HT d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'opération d'aménagement de la salle de sports/polyvalente et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à **1 617 551.50 € HT**, de solliciter les subventions suivantes :

- **727 898.78 € HT** (45 % du montant HT) au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux **auprès de l'Etat**,
- **161 755.52 € HT** (10 % du montant HT) au titre du Fonds régional d'intervention **auprès du conseil régional Occitanie**,
- **100 000,00 € HT** (6.18 % du montant HT) **auprès du conseil départemental**,
- **140 000.00 € HT** (8.66 % du montant HT) **auprès de l'Agence nationale du Sport**

La part restante à la charge de la commune s'élève à **487 897.20 € HT** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Approbation unanime

13 – QUESTIONS DIVERSES

- Thermes : M. le Maire signale le départ du directeur vers un nouvel établissement. Il informe que les thermes enregistrent plus de 400 réservations pour l'année 2025 ;
- Boulangerie : M. le Maire signale que l'inventaire du matériel a été réalisé le 24/03/2025 mais le montant n'est pas encore connu. Un boulanger de Jégun également intéressé par l'affaire a rencontré M. le Maire ; affaire à suivre ;
- Chien errant : M. le Maire signale que depuis plus de 2 ans un chien erre dans la campagne castéroise. Il semble très difficile de le capturer afin de l'amener à la SPA. Une pétition des Castérois victimes de ces méfaits ont élaboré une pétition que M. le Maire va transmettre à la préfecture. A suivre ;
- Natation scolaire : Mme Mascarenc signale que la directrice de l'école doit rencontrer le conseiller pédagogique de l'Education Nationale ce mois-ci pour planifier des sorties à la piscine d'Auch dès la rentrée de septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 9 avril 2025

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint